

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Dominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 4 septembre 2012, à 20 h, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.

Sont présents les conseillers :

Michel Coolidge, Jean-Paul Fontaine, Stéphane Pincince, Jean-François Morin, Lise Bachand et Vincent Perron.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Christine Massé.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-151 :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Stéphane Pincince et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. CONSULTATION PUBLIQUE :
- 3.1 Dérogation mineure 12-09 - Autoriser la construction d'un jumelé sur un lot qui déroge aux dimensions minimales prévues au règlement de lotissement
4. Parole au public et période de questions
5. CONSEIL :
- 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 14 août 2012, à 20 h
- 5.2 Adoption des comptes à payer
- 5.3 Dérogation mineure 12-09 - Autoriser la construction d'un jumelé sur un (1) lot qui déroge aux dimensions minimales prévues au règlement de lotissement
- 5.4 Nomination du coordonnateur des mesures d'urgences
- 5.5 Travaux de pavage dans le rang 7 dans le cadre du programme de la TECQ – Contrat
- 5.6 Réparations tracteur John Deere
- 5.7 Achat de chlorure de sodium saison 2012-2013
- 5.8 Dénivellement des citernes rurales saison 2012-2013
- 5.9 Aqueduc – Réparation d'une vanne coin Deslandes / Principale
- 5.10 Prolongement égouts sanitaires rue Dupont - Acceptation des plans par la firme d'ingénieur conseil et autorisation de représentation pour la demande du certificat d'autorisation
- 5.11 Stations de pompes – Modifications
- 5.12 Service des loisirs – Réparations sur le pavillon
- 5.13 Association québécoise du loisir municipal - Colloque annuel

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

- 5.14 Nomination de Madame Diane Bélanger à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe et par intérim
- 6. **LÉGISLATION :**
- 6.1 Avis de motion – Règlement numéro 12-266 modifiant le règlement numéro 05-153 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux
- 6.2 Adoption – Premier projet de règlement numéro 12-266 modifiant le règlement numéro 05-153 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux
- 7. **SERVICE DE L'URBANISME :**
- 7.1 Rapport du service
- 8. **SERVICE TECHNIQUE :**
- 8.1 Rapport du service des eaux usées
- 9. **CORRESPONDANCE :**
- 9.1 Sommaire de la correspondance
- 10. Divers
- 11. Levée de la session

3. CONSULTATION PUBLIQUE :

3.1 DÉROGATION MINEURE 12-09 - AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN JUMELÉ SUR UN LOT QUI DÉROGE AUX DIMENSIONS MINIMALES PRÉVUES AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT :

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans l'avis public, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement à la demande de dérogation mineure mentionnée en rubrique.

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS :

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

5. CONSEIL :

5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2012, À 20 H :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-152 :

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2012, tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

5.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-153 :

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu que la liste des comptes à payer au 4 septembre 2012 soit adoptée telle que présentée.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaire des élus et des employés municipaux (semaine 32 à 34) : 30 823,86 \$
- Chèques C0005627 à C0005675 : 70 377,15 \$
- Chèques manuels M0005402 à M0005418 : 52 857,18 \$
- Paiements Accès D I2012116 à I2012119 : 1 064,63 \$

Total des dépenses: 155 122,82 \$

5.3 DÉROGATION MINEURE 12-09 - AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN JUMELÉ SUR UN LOT QUI DÉROGE AUX DIMENSIONS MINIMALES PRÉVUES AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-154 :

CONSIDÉRANT la demande formulée par le propriétaire du lot 2 211 647 sur la rue Daudelin, relativement à la construction d'un jumelé sur un lot qui déroge aux dimensions minimales prévues au règlement de lotissement, soit un terrain qui mesure 13,1 m alors que la réglementation prévoit 18 m;

CONSIDÉRANT les dispositions normatives du règlement de lotissement numéro 09-217;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement numéro 09-217 stipule que pour l'implantation d'un jumelé, un frontage minimal de 12 m par maison est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE les occupants du terrain pourront quand même profiter d'une superficie de terrain raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des résidences respectera la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porterait pas préjudice aux propriétés adjacentes;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 29 août 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu d'accorder la dérogation mineure pour permettre la construction d'un jumelé sur un lot qui déroge aux dimensions minimales prévues au règlement de lotissement, soit un terrain qui mesure 13,1 m alors que la réglementation prévoit 18 m.

5.4 NOMINATION DU COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-155 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer une personne à titre de coordonnateur des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE madame Christine Massé, dûment nommée à ce titre, ne peut plus agir à ce poste;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Champigny, coordonnatrice en loisirs, deviendra sous peu, présente en continue à la municipalité et que certaines tâches lui seront attitrées, dont le poste de "coordonnateur en mesures d'urgence";

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu de nommer madame Julie Champigny, à titre de coordonnatrice des mesures d'urgence pour et au nom de la municipalité de Saint-Dominique.

QUE cette nomination soit transmise à la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie ainsi qu'à la Croix-Rouge canadienne.

5.5 TRAVAUX DE PAVAGE DANS LE RANG 7 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TECQ – CONTRAT :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-156 :

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié sur SEAO et dans Constructo pour des travaux de pavage dans le Rang 7;

COSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions préparé par Benoit Carbonneau de Teknika HBA le 4 septembre 2012 à l'effet d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction DJL inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu de mandater Construction DJL inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 898 000,74 \$, taxes incluses, tel que mentionné dans la soumission (dossier SDOM-00050707).

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront soustraites du fonds général et seront renflouées à même les subventions à recevoir dans le cadre du programme TECQ et au poste budgétaire 02-320-00-625.

5.6 RÉPARATIONS TRACTEUR JOHN DEERE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-157 :

CONSIDÉRANT QUE le tracteur John Deere nécessite des réparations;

CONSIDÉRANT QUE le tracteur a été envoyé aux Équipements Laguë pour estimation du coût des réparations;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé des travaux s'élève à près de 3 200 \$, plus taxes, en plus des travaux qui doivent être effectués à l'extérieur de l'entreprise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu de ne pas effectuer ces réparations.

5.7 ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM SAISON 2012-2013 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-158 :

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été fait pour obtenir des prix relativement à l'achat de chlorure de sodium pour la prochaine saison hivernale, soit 2012-2013;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'effectuer l'achat de chlorure de sodium, pour la saison hivernale 2012-2013, auprès de Sifto Canada Corp., au coût de 91,90 \$ / la tonne métrique, plus taxes, livré à notre entrepôt.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-330-00-635.

5.8 DÉNEIGEMENT DES CITERNES RURALES SAISON 2012-2013 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-159 :

CONSIDÉRANT QU'il faut prévoir le déneigement des citernes rurales pour suppléer en tout temps à un besoin d'eau en cas d'incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'offrir un montant forfaitaire de 400 \$ aux personnes respectives qui prendront charge de l'entretien de chacune des trois citernes rurales pour la saison 2012-2013.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses au budget 2013 au poste 02-330-00-443.

5.9 AQUEDUC – RÉPARATION D'UNE VANNE COIN DESLANDES / PRINCIPALE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-160 :

CONSIDÉRANT QUE la vanne d'aqueduc au coin des rues Deslandes et Principale doit être réparée;

CONSIDÉRANT QUE cette vanne ne ferme plus depuis un certain temps et la nécessité qu'elle soit en fonction, particulièrement lors d'une fuite ou réparation auxquels cas nous devons boucler le secteur;

CONSIDÉRANT l'estimé préparé à cet effet par Bertrand Mathieu Ltée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu de mandater Bertrand Mathieu Ltée pour remplacer ladite vanne au montant estimé de 8 520 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-413-00-526.

5.10 PROLONGEMENT ÉGOUTS SANITAIRES RUE DUPONT - ACCEPTATION DES PLANS PAR LA FIRME D'INGÉNIEUR CONSEIL ET AUTORISATION DE REPRÉSENTATION POUR LA DEMANDE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-161 :

CONSIDÉRANT l'intérêt du promoteur pour le prolongement des égouts sanitaires sur la rue Dupont;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 05-153 prévoit la signature d'une entente avec le promoteur pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux relèvent du promoteur et que celui-ci assume tous les frais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu de mandater monsieur Yves Beaulieu, ing., de la firme Consumaj inc., à soumettre la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. De plus, la municipalité s'engage à transmettre au ministère, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par le chargé de projet, monsieur Yves Beaulieu, quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

5.11 STATIONS DE POMPAGES – MODIFICATIONS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-162 :

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour des modifications sur différentes stations de pompage auprès de Entreprise Électrique MJL inc.;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux étaient déjà prévus au budget 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu de faire effectuer les travaux suivants :

- Station "Mailhot" - correctifs : 2 630 \$, plus taxes
- Station "Adam" - automatisation : 5 766,23 \$, plus taxes
- Station "Boucher" - refaire panneau complet, automatisation, poteau : 15 400 \$, plus taxes

5.12 SERVICE DES LOISIRS – RÉPARATIONS SUR LE PAVILLON :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-163 :

CONSIDÉRANT QUE des réparations doivent être effectuées sur l'abri au pavillon des loisirs;

CONSIDÉRANT l'estimé de Rénovations J.G. Daudelin Inc. à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu de mandater Rénovations J.G. Daudelin Inc. pour remplacer le soffite en dessous de l'abri au pavillon des loisirs, au montant de 4 621,45 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-701-20-522.

5.13 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL - COLLOQUE ANNUEL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-164 :

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'Association québécoise du loisir municipal tient son colloque annuel du 3 au 5 octobre 2012 à Montréal;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par la conseillère Lise Bachand, et résolu d'autoriser la coordonnatrice aux loisirs à participer à ce colloque. D'accepter la dépense des frais d'inscription au montant de 430 \$, plus taxes, de rembourser les frais d'hébergement, de déplacement et restauration selon la politique de remboursement, le tout tel que déjà prévu au poste budgétaire 02-701-20-346.

5.14 NOMINATION DE MADAME DIANE BÉLANGER À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE ET PAR INTÉRIM :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-165 :

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Christine Massé, doit se prévaloir d'un congé de maternité au cours de l'année 2013;

CONSIDÉRANT QU'il est à prévoir que d'ici là, madame Massé pourrait avoir à s'absenter pour des périodes plus ou moins longues;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe pendant les absences de madame Massé, ainsi que par intérim lors de son congé de maternité;

CONSIDÉRANT QUE madame Diane Bélanger a exercé cette fonction par intérim lors du congé de maternité précédent de madame Massé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Dominique nomme madame Diane Bélanger comme directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe aux conditions suivantes :

- Ce contrat est à durée déterminée, soit jusqu'au départ de madame Christiane Massé en congé de maternité, de sorte que madame Bélanger exercera ces fonctions sur appel, selon les besoins de la Municipalité;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Dominique nomme madame Diane Bélanger comme directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim aux conditions suivantes :

- Ce contrat est à durée déterminée à compter du début du congé de maternité de madame Massé jusqu'à la fin de celui-ci, de sorte que madame Bélanger exercera ces fonctions à temps complet en vertu d'un contrat de travail à durée déterminée;

QU'à compter de la présente, madame Diane Bélanger est autorisée à signer, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, et subséquemment, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, tous les documents, incluant les chèques et autres effets bancaires, qui relèvent de l'exercice de sa fonction.

6. LÉGISLATION :

6.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 12-266 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-153 PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX :

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-François Morin que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 12-266 modifiant le règlement numéro 05-153 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

**6.2 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-266
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-153 PORTANT SUR LES
ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-166 :

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors du point précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 12-266 modifiant le règlement numéro 05-153 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

QU'une assemblée de consultation publique sera tenue lors d'une séance ultérieure.

7. SERVICE DE L'URBANISME :

7.1 RAPPORT DU SERVICE :

La compilation du mois d'août 2012 est déposée au Conseil.

8. SERVICE TECHNIQUE :

8.1 RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES :

Le rapport du mois d'août 2012 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE :

9.1 SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE :

Le sommaire de la correspondance du mois d'août 2012 est déposé au Conseil.

10. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

11. LEVÉE DE LA SESSION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-167 :

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu de lever cette séance à 20 h 13.

Robert Houle, Maire

Christine Massé
Directrice générale et Secrétaire-trésorière